



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Le quinze juin deux mil vingt-six à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8
Pour : 8
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2026-38

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, Mme Séverine SANCHEZ, Mme Sonia GUTEKUNST, M. Xavier MADEUX, M. Freddy VINET, Mme Estelle GEOFFROY.

Absents excusés : Mme Charlène CROUAIL (pouvoir Mme Estelle GEOFFROY), M. Éric BOUCLY, M. Denis GORRON, M. Ronald VERNOUX

Secrétaire de séance : Mme Séverine SANCHEZ

Convocation envoyée le 8 juin 2026
Convocation affichée le 8 juin 2026

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 22/06/2026 sous le
N° : 017-211703210-20260615-D2026_38_DE

Date de publication sur le site internet : 22/06/2026

Objet : Décision modificative n°2 du budget primitif 2026.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du budget suite à l'attribution de la subvention DETR de la préfecture.

DM 2 - Décision modificative n°2 - 15/06/2026

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	8 000,00	13361 (13) : Dotation équip.territoires ruraux transf	45 872,79
2151 (21) : Réseaux de voirie - 61	28 872,79		
2152 (21) : Installations de voirie	1 000,00		
21532 (21) : Réseaux d'assainissement	5 000,00		
2184 (21) : Matériel de bureau et mobilier	1 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	2 000,00		
Total dépenses :	45 872,79	Total recettes :	45 872,79

FONCTIONNEMENT

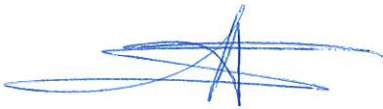
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-1 500,00		
615221 (011) : Entretien, réparations bâtiments publics	-1 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-1 000,00		
65561 (65) : Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	45 872,79	Total Recettes	45 872,79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative 2 du budget 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 15/06/2026

Le secrétaire de séance,
Mme Séverine SANCHEZ



Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.